

cussion est ajournée à la séance suivante. A cette séance, la proposition de frapper des jetons est accueillie. M. Revoil est chargé de présenter les dessins et devises du coin, et le Trésorier est autorisé à recevoir provisoirement de chacun des membres titulaires du Cercle, en outre de la rétribution annuelle, une somme de douze francs, pour faire face à la dépense qu'entraînera la fabrication des jetons.

Enfin, le 13 juillet, l'assemblée s'occupa de l'examen des dessins présentés par M. Revoil, pour servir aux jetons d'argent qu'elle se propose de faire frapper. Ces dessins reçurent l'approbation générale et furent adoptés. Il est inutile de s'arrêter sur la description de ces jetons, chacun des membres de la Société en possédant un certain nombre, qu'il garde comme un pécule précieux, récompense de ses travaux et de son assiduité.

Avant d'abandonner cette deuxième année académique, il faut ici mentionner l'élection d'un candidat à qui l'avenir réservait un haut rang dans les régions politiques, je veux parler de M. Girod, substitut du procureur général impérial près la Cour d'appel, élu membre titulaire, le 3 août 1809, et qui devait être tour à tour garde des sceaux de France et l'un des présidents de la Chambre des Pairs.

Le renouvellement du bureau amène la cessa-